



URPS

2020 INFIRMIERS LIBÉRAUX
BRETAGNE

Porter toujours plus haut la voix des *infirmiers*
et *infirmières libérales* de Bretagne

ÉDITO DU PRÉSIDENT

2020 : L'année COVID !

C'est une véritable révolution sanitaire que cette année marque par l'émergence du virus, et nous infirmières libérales, y avons tenues toute notre place.

Probablement présent sur le territoire national, depuis le mois de décembre 2019, le virus ne fait réellement trembler nos institutions de manière brutale et inattendue, qu'à la mi-mars. Face à l'hécatombe, et la brutalité d'entrée dans la crise, les professionnels de santé sont appelés à se mobiliser par le Président de la République, la veille du confinement en des termes guerriers, peu utilisés habituellement dans le domaine sanitaire.

Nous aurons vu évoluer les modes de prise en charge des patients COVID, émerger de nouveaux actes, des nouvelles cotations, des dérogations multiples et variées aux règles de droit habituelles pour faire face aux vagues successives. La capacité d'adaptation des infirmières libérales n'aura de cesse d'étonner les pouvoirs publics et l'Assurance Maladie. Nous avons fait preuve de courage, pour aller au plus près des patients alors même que nous manquions cruellement d'équipements de protection individuelle. Nous avons fait preuve de solidarité et de pragmatisme, tout d'abord dans nos exercices quotidiens en organisant au plus près des patients des prise en charge coordonnées pour

mutualiser ce qui pouvait l'être, mais aussi dans les EHPADS, les SSIADS, en renfort des labos débordés par l'épidémie. Nous avons su nous mobiliser encore dans les centres de tests, ou dans nos cabinets absorbant au fil des jours les nouveaux actes, les nouvelles cotations, les changements incessants de doctrine et la communication hiératique de nos tutelles !

Et tout ça, sans le vaccin que l'on attendait impatiemment, la boule au ventre !

Premier contact avec l'Agence Régionale de Santé en Bretagne, sur une éventuelle mobilisation des IDELS liée au versant préventif de l'isolement via INZEECARE... qui conduira dès janvier 2021 à la VDSI sur tout le territoire national.

L'année à venir, 2021, sera-t-elle celle de la fin de la pandémie? Peut-être ? Mais ce que nous savons toutes et tous déjà, c'est que nos concitoyens peuvent compter sur les infirmières libérales. Les pouvoirs publics aussi, et ça c'est nouveau !

Bonne lecture...

Patrice THORAVAL, Président



SOMMAIRE

1. L'URPS INFIRMIERS DE BRETAGNE	4
<i>Les infirmiers libéraux bretons en chiffres</i>	4
<i>L'organisation</i>	5
<i>Le financement</i>	6
<i>La vie de l'Union</i>	7
<i>La communication</i>	7
2. GESTION DE LA CRISE SANITAIRE «COVID-19»	
<i>Sur le plan de la représentation institutionnelle</i>	8
<i>Après des IDELs bretons</i>	12
<i>INZEECARE : adaptation de l'outil à la gestion de la crise</i>	19
<i>Autres projets en 2020</i>	20
3. LA PARTICIPATION DE L'URPS INFIRMIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ EN BRETAGNE	24
<i>Les instances de démocratie en santé</i>	24
<i>Les instances liées à l'exercice coordonné</i>	25
<i>Les instances liées à l'exercice de la profession</i>	26
4. GECO LIB'	28
<i>L'organisation</i>	28
<i>Les actions développées</i>	29
<i>GECO VAX</i>	32
5. GLOSSAIRE	36
6. LES PARTENAIRES	38



L'URPS INFIRMIERS DE BRETAGNE

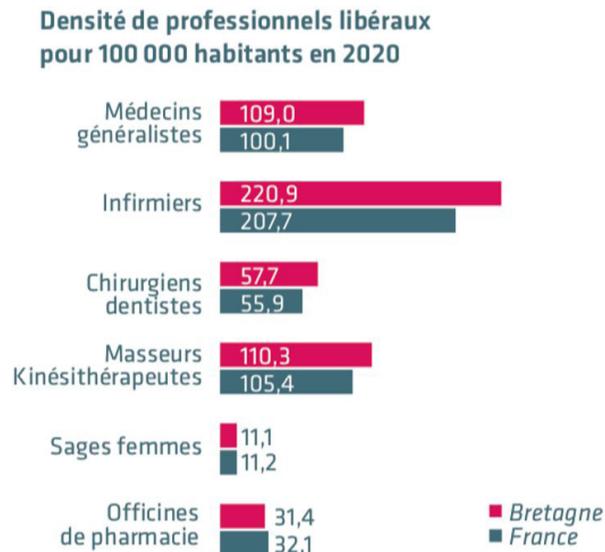
LES INFIRMIERS LIBÉRAUX BRETONS EN CHIFFRES

La densité bretonne des infirmiers est de 18,10 professionnels pour 100.000 habitants

	EFFECTIF IDELS	DENSITE IDELS	ÉVOLUTION (2019/2018)	PART DES 60 ANS ET +
Côtes d'Armor	975 / 1003	16,28	+2,1%	8,1%
Finistère	2011 / 2078	22,14	+2,5%	7,8%
Ille et Vilaine	1184 / 1246	11,26	+3,0%	5,8%
Morbihan	1572 / 1605	21,03	+4,5%	6,9%
BRETAGNE	5742 / 5932	17,37 / 18/10	+3,1% / +5,5%	7,2%
FRANCE		14,04	+2,8%	

Source : Assurance Maladie - 31/12/2020.

L'offre de proximité demeure très favorable pour les infirmiers libéraux en Bretagne.



LE BUREAU

Les élus étant mandatés pour une durée de 5 ans, la gouvernance reste inchangée en 2020 (Membres du Bureau, membres du Conseil d'Administration, membres de la commission de vérification des comptes, salariée..).

Une équipe stabilisée pour poursuivre et/ou développer les projets de l'URPS.

Patrice THORAVAL
Président
22

Valérie BERTRAND
Secrétaire
56

Francis KERVELLA
Secrétaire adjoint
29

Luc MIOSSEC
Vice-Président
29

Claude FEILLANT
Trésorier
29

Christophe BRILLEAUD
Trésorier adjoint
56

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Monique THIBAUD
présidente

Anne RAIMBAULT

Nadine MARQUE

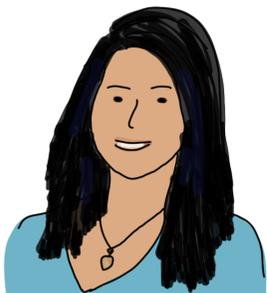
LA RÉPARTITION DES ÉLUS DE L'URPS INFIRMIERS BRETAGNE



Et des IDELs non élus URPS
missionnés pour renforcer
notre couverture en région :

Sylvie BOCHEREL-BERNEUIL, infirmière à Braspart (29)
Olivier DUPORT, infirmier à Quiberon (56)

Et une chargée de mission : **Delphine IN**, pour accompagner les élus de l'URPS dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets votés par le conseil d'administration en assemblée générale.



LE FINANCEMENT

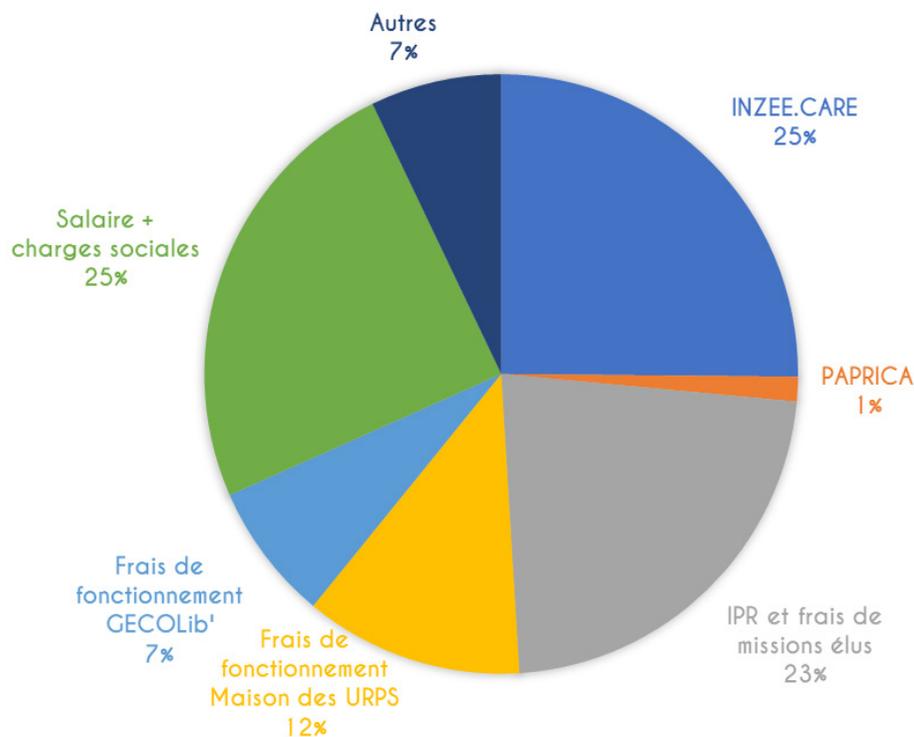
En 2020, l'URPS a reçu une dotation ACOSS à hauteur de 278 180€.

Cette dotation correspond aux cotisations obligatoires prélevées chaque année (CURPS) sur les revenus des infirmiers libéraux de Bretagne par l'URSSAF. Elles s'élèvent à hauteur de 0,1% des revenus déclarés par les IDELS bretons.

A titre de comparaison, cette cotisation est de 0,5% pour les médecins libéraux et 0,3% pour les chirurgiens-dentistes. Les moyens dont dispose chaque URPS pour représenter sa profession ne sont donc pas les mêmes.

2020		
Recettes d'exploitation	Dotation ACOSS	278 180
	Divers	10 499
Charges d'exploitation		238 982
RESULTAT		49 697

Répartition des dépenses par poste et projets en 2020



Notre URPS préfère investir dans les projets plutôt que de thésauriser ou d'investir dans l'immobilier. La non-utilisation des budgets de l'URPS induirait des ponctions pour financer d'autres organisations, ce qui bien évidemment imputerait le budget consacré à la défense de la profession en région.

S'investir dans des projets pour donner de la visibilité aux IDELS, ce qui anime les élus de l'URPS !

Ce résultat 2020 témoigne du dynamisme de l'URPS infirmiers à s'engager dans des projets de santé publique.

LA VIE DE L'UNION



En 2020 nous avons organisé 2 assemblées générales ordinaires (26/06/2020 et 27/11/2020) et une réunion de bureau (28/05/2020). En dehors des réunions formelles statutaires, imposées par la loi, l'URPS bretonne fonctionne grâce à l'implication de l'ensemble des élus dans les différents projets mono ou pluri-professionnels développés par l'Union. L'implication de l'ensemble des élus est un gage de diversité et de réussite des projets. Cette année, comme les précédentes, chaque élu s'est vu proposé et a pu investir les dossiers pour lesquels il avait une appétence particulière.



LA COMMUNICATION

Le site internet

Régulièrement actualisé avec les projets en cours.

La communication électronique

Diffusion d'invitations régulières à des journées d'information et/ou de formation. L'occasion de permettre aux IDELs bretons de suivre les projets, de se former et d'améliorer leurs pratiques.

Réseaux sociaux



URPS infirmiers Bretagne

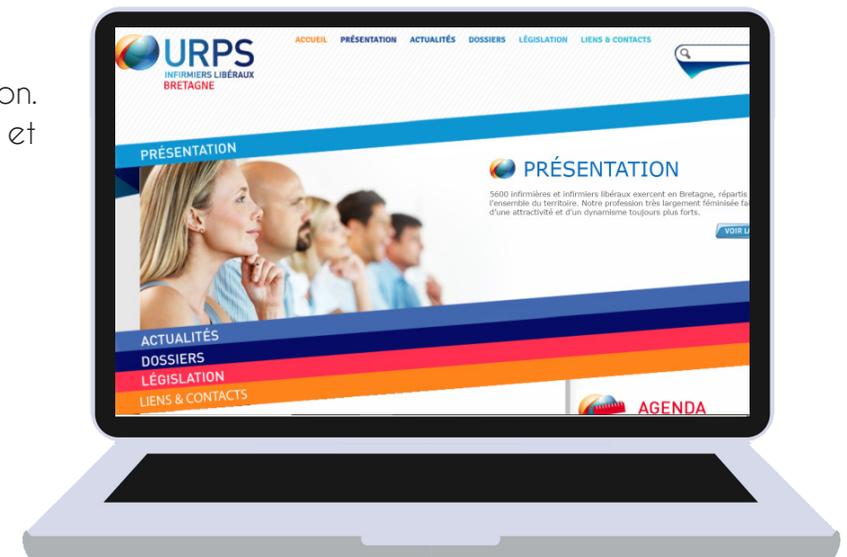


URPS des infirmiers libéraux de Bretagne



@InfirmiersDe

<http://bretagne.infirmiers-urps.org/>

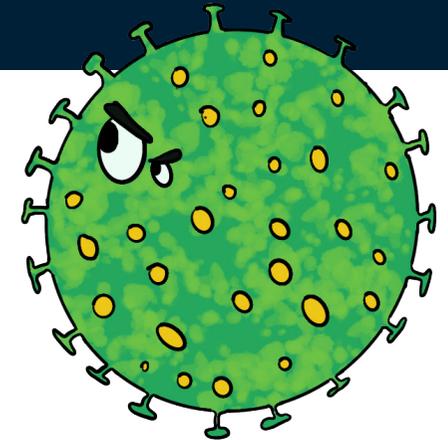


GESTION DE LA CRISE SANITAIRE « COVID-19 »

Notre URPS s'est mobilisée à 2 niveaux :

- En représentation des IDEL auprès des partenaires institutionnels : ARS, CPAM...
- Auprès des IDEL bretons

2



Sur le plan de la représentation institutionnelle

Participation aux audioconférences régionales de gestion de crise Covid pilotée par l'ARS et ses délégations territoriales.

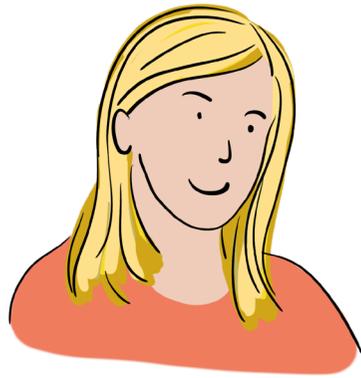
Ces audioconférences réunissaient les acteurs libéraux de la région. L'occasion de remonter et partager :

- Les initiatives menées par les IDELS : gestion de la pénurie des EPI, l'organisation de tournées Covid19, coordination avec EMS... ;
- Leurs difficultés / dysfonctionnements rencontrés : pénurie d'EPI, hospitalo-centrisme, le manque de reconnaissance des pouvoirs publics...

Participation aux webconférences pour les soins de ville et à domicile sur la gestion de l'épidémie Covid19 du Groupement de Coopération Sanitaire du Coordination pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles en Bretagne (GCS CAPPS).

L'objectif était de présenter aux acteurs libéraux, les ressources et outils disponibles pour les appuyer dans la gestion de cette crise.





A noter, l'action menée par **Delphine DOCHTER-PALLEAU**, IDEL investie avec des médecins généralistes dans une organisation coordonnée au sein d'établissements médico-sociaux dans le pays de Lorient.

Difficultés rencontrées

La disponibilité des EPI. L'essentiel de nos EPI est issu de dons. La préfecture nous a accordé une petite dotation...

La disponibilité des professionnels de santé : il y a beaucoup de bonnes volontés, mais cette organisation mobilise les professionnels de santé sur leur temps de repos (Cellule Covid / astreintes médicales)

La multitude d'intervenants : pour l'IDEC, comme pour le médecin de garde : c'est autant d'intervenants à prévenir lorsqu'il y a un souci, mais aussi autant de professionnels à consulter avant de prendre une décision



Points positifs

L'enrichissement des connaissances de la maladie et de ses manifestations, qui a bénéficié à tous et a permis d'améliorer les prises en charge (cercle vertueux)

L'amélioration de la communication entre les professionnels de santé, aussi bien en intra-professionnel ou interprofessionnel

Une vraie collaboration interprofessionnelle vertueuse, qui ne s'encombre pas ou peu des hiérarchies archaïques habituelles. Une réelle intelligence collective au service du patient en fonction de ses besoins, où la situation de crise/d'urgence a tout rendu facile, rapide et donc efficace

Une garantie de qualité des soins pour le patient : pas de rupture de la continuité des soins médicaux et paramédicaux, et zéro perte de chance pour les patients. Ce sont les mêmes professionnels qui interviennent, avant, pendant et après.



Biologistes, Chirurgiens-
dentistes, Infirmiers, Masseurs-
kinésithérapeutes, Médecins,
Orthophonistes, Orthoptistes,
Pédicures-Podologues,
Pharmaciens, Sages-femmes
LIBERAUX



Communication GECOLib' des initiatives menées par libéraux.

Participation à des Copil inter-URPS exceptionnels : organisation de points réguliers avec les autres URPS, pour échanger sur la gestion de cette crise par profession et partager sur nos communications et actions respectives.

Collaboration à l'échelon régional CNAM/ARS
sur mise en en place d'une VDSI : communication
commune : presse, visio aux IDE

D'ailleurs l'idée des VDSI a émergé dans notre région, notamment sous l'impulsion de M. Stéphane MULLIEZ, directeur général de l'ARS en région et de Mme Anne-Briac BILLI, directrice de cabinet. En effet, suite à une réunion de présentation d'inzee.care, l'Agence avait bien identifié inzee.care comme outil de recensement des IDELS en région.



Patrice Thoraval, président des l'URPS des infirmiers de Bretagne, et Claudine Queric, directrice de la CPAM d'Ille-et-Vilaine. (Le Télégramme/Claire Staes)

Formalisation des retours d'expériences IDEL au DG de L'ARS en Octobre 2020.

Contribution au Ségur de la santé dont le rapport est disponible ici :
<https://fr.calameo.com/read/00536157969751a8bb61f>





Auprès des IDEL bretons

7 EDITOS publiés toutes les
2 semaines pour les mandants

« C'est une question de jours, nous allons entrer en phase 3 de l'épidémie, et nous allons donc avoir à tenir notre place, toute notre place, dans la mobilisation des professionnels de santé libéraux. Aujourd'hui nous sommes géographiquement diversement confrontés aux patients COVID ou contacts, notre rôle se borne pour l'instant et le plus souvent à un rôle de conseil, de signalisation et d'orientation des patients vers les établissements référence COVID 19, via le 15 ou le médecin généraliste (voir fiche N°1). Demain en phase 3 nous aurons probablement à prendre en charge des patients COVID sans caractère de gravité, ou en cas d'épidémie massive, des patients gravement atteints, mais qui ne seront plus hospitalisés faute de place. »

Mars 2020 : gérer la fin de la phase 2 et anticiper la phase 3

Mars 2020 : à la guerre comme à la guerre

« Les livraisons de masques, hier et aujourd'hui dans les officines de ville à destination des professionnels de santé libéraux, ne sont pas à la hauteur de nos attentes et sans rapport avec les besoins permettant de garantir un niveau minimum de sécurité pour les soignants qu'on envoie au front... Nous sommes en guerre ! »

« Nous, infirmières libérales bretonnes, savons ne devoir compter que sur nous pour faire face à l'épidémie de COVID 19, et pour anticiper une vague de patients COVID + qui nous l'espérons tous, ne viendra peut-être pas. Dans un contexte de confinement de la population, l'organisation de « Tournées COVID » spécifiques avec la participation de plusieurs cabinets, sur plusieurs communes limitrophes permet de mutualiser les risques et le matériel de protection »

Avril 2020 : tournées COVID : saurons-nous être solidaires ?

Mai 2020 : faites comme les patients, faites confiance aux infirmières libérales !

« Si les organisations mises en place par les infirmiers libéraux dument référencées par l'agence régionale de santé sur l'ensemble du territoire breton ont été peu sollicitées dans la phase de confinement, (organisation des cabinets infirmiers, tournées COVID dédiées, participation des idels dans les centres dédiés pluri-professionnels) nous aurons toute notre place dans la stratégie de déconfinement. En effet le maillage territorial, la souplesse, l'agilité des organisations infirmières doivent permettre de mettre en œuvre la nouvelle politique ambitieuse de dépistage massif. »

Juin 2020 : retours d'expériences et contribution au Ségur de la Santé

« A l'heure du bilan de la gestion Covid et alors que le Ségur de la Santé ouvre un mois de concertation avec les acteurs du système de santé, il est primordial que notre profession ne reste pas sur le banc de touche.

Nous avons besoin de vous. Vos réponses nous permettront de démontrer le rôle incontournable que nous avons joué pendant cette crise. Elles nous serviront à étayer le rapport que votre URPS transmettra à l'ARS sur la base de vos retours d'expériences.

Vos contributions alimenteront aussi le « Ségur de la Santé » lancé le 25 mai dernier par le Premier Ministre et le Ministre des Solidarités et de la santé. Si quelqu'un a à rougir à la sortie de cette première crise ce ne sont certainement pas les infirmières libérales et on va le faire savoir »

Août 2020 : dépistage massif COVID 19, les IDELS au cœur du dispositif.

« La Bretagne n'échappe pas à la règle, certains indicateurs ne sont pas bons, et la phase du dépistage massif, voire systématique se voit activée sur toute la région à des degrés divers

Si les limites de capacité technique des labos ne sont pas atteintes, en termes de préleveurs, la situation est plus tendue, et ce malgré des décrets successifs qui permettent d'élargir la réalisation des RT PCR à des professionnels qui jusqu'à présent ne pouvaient les effectuer.

Nous ne pouvons que vous encourager à participer à cette campagne de dépistage, dans la mesure de vos disponibilités et sans méconnaître les difficultés auxquelles nous avons tous à faire face en été comme partout avec nos congés, mais spécifiquement en Bretagne avec en plus, l'afflux de patientèle saisonnière. »

Novembre 2020 : renfort des IDELS en ESM.

« Nous y sommes ! Malgré des chiffres de l'épidémie plutôt en deçà des chiffres nationaux la Bretagne est bien touchée par la deuxième vague qui s'annonce plus rude et plus longue que la première.

Nous serons amenés à vous relayer des messages d'appel à l'aide d'établissements de santé ou d'HEPAD en grande tension, même si nous sommes parfaitement conscients, pour exercer comme vous la même profession, que seuls y répondront ceux d'entre nous qui le pourront !

Prenez aussi soins de vous ! Vous savez prendre soins de vos patients ... »

Actualisation du site avec les dernières informations COVID : bulletin hebdomadaire COVID de l'ARS, les dernières doctrines du Ministère (DCS urgent...)



Elaboration d'une cartographie interactive pour rendre visible les initiatives IDEL



Elaboration d'outils pour aider
les IDELS à s'organiser pour la
gestion de crise : Fiche IDEL COVID / Fiche
patient

Port du masque

« kit véhicule »

Gestion des déchets COVID

Procédure hygiène et organisation des soins à domicile

Surveillance IDEL COVID

Cotation des actes COVID

Modèle ordonnance suivi renforcé COVID

Feuille autosurveillance de la température

1. LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET TENUE



- La tenue de ville doit-être lavable à 60° ;
- Proscrire le port de bagues et de bijoux ;
- Pas de vernis à ongles sur les mains ;
- Avant-bras nus ;
- Chaussures dédiées ;
- Laisser le téléphone portable dans la voiture et le matériel non indispensable (sacoches...).

	1. Masque chirurgical	A porter durant toute votre tournée. Le même masque peut être porté pendant 4 heures (sauf s'il est souillé). Si vous touchez votre masque : pensez à l'hygiène des mains.
	2. Masque FFP2	A porter en cas de risque d'aérosolisation (crachat, aspiration, soin de bouche, ...). Le même masque peut être porté pendant 8 heures. Si vous touchez votre masque : pensez à l'hygiène des mains.
	3. Lunettes de protection	Port systématique lors d'une prise en charge Covid19. A porter en cas de risque d'exposition à des liquides biologiques (crachat, soins de bouche...).
	4. Sur-blouse à manches longues à usage unique ou tablier de protection à usage unique	- A porter en cas de contact (même de courte durée) avec le patient. Par exemple : prise de sang, toilette, réfection de pansement, ... Selon la symptomatologie du patient et la nature des soins réalisés. - Si soins souillant ou mouillant, sur-blouses en 1 ^{er} avec tablier à usage unique. A défaut, suivre les recommandations du 5/4/2020 de la SF2H.
	5. Gants à usage unique	Veiller à respecter les indications (Risques de contact avec liquides biologiques, muqueuses, peau lésée...).
	6. Charlotte	A défaut, avoir les cheveux attachés.
	7. Surchaussures	A éviter, privilégier des chaussures dédiées.

Version 28/04/2020 - URPS des Infirmiers Libéraux de Bretagne

1

1. ÉLIMINER LES DECHETS DES PATIENTS CONTAMINÉS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE PAR LA FILIÈRE ORDURES MÉNAGÈRES.

Dans la pièce où le patient réside :

Les déchets notamment :

- masques,
- autres équipements de protection individuelle
- mouchoirs en papier,
- bandeaux de nettoyage



doivent être placés dans un sac poubelle opaque avec liens de capacité maximum de 100 litres.

Lorsque le sac poubelle est presque plein, il convient de le fermer et de le placer dans un second sac poubelle de même caractéristiques que le premier, qui devra être également fermé.

Les déchets conditionnés devront être stockés sous ce format durant 24 heures (afin de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses) au domicile avec leur élimination via les ordures ménagères.



Cette procédure est applicable jusqu'à la fin des symptômes respiratoires



1. MASQUES ET UTILISATIONS

Masque chirurgical	Masque FFP2
<ul style="list-style-type: none"> → A porter durant toute votre tournée. → Le même masque peut être porté pendant 4 heures (sauf s'il est souillé). 	<ul style="list-style-type: none"> → A porter en cas de risque de projections (crachat, aspiration, soin de bouche, ...). → Le même masque peut être porté pendant 8 heures.
Si vous touchez votre masque : pensez à l'hygiène des mains !	Si vous touchez votre masque : pensez à l'hygiène des mains !

Peu importe le masque :

Bonnes pratiques pour le port du masque :

Le masque doit être bien ajusté, couvrir le nez, la bouche et le menton.

- NE PAS TOUCHER UNE FOIS MÊME
- NE PAS REMETTRE UNE FOIS ÔTÉ
- CHANGER DE MASQUE EN CAS D'ETERNUEMENT OU TOUX (Absence d'efficacité et mouillé)

Les masques périmés sont « effilacés » car la cellulose ne périmé pas (sauf si couleur jaune). Ce sont les élastiques et les barrettes de nez qui peuvent rompre.

2. MODES D'EMPLOI APPLICABLES AUX MASQUES DE SOINS OU CHIRURGICAUX

Masque chirurgical	Masque FFP2
<ol style="list-style-type: none"> N'extraites de l'emballage qu'un seul masque, le masque à utiliser, et le saisir par sa partie centrale externe. Respectez le sens de pose (barrette en haut et pils plongeante). l'appliquer sur le visage en le tenant par les liens : → Liens supérieurs noués sur le haut de la tête, → Liens inférieurs noués au niveau du cou, en les tendant suffisamment pour bien déplier le masque et le plaquer sous le menton. Le masque doit être porté en couvrant le nez, le menton et la bouche. Il doit être appliqué hermétiquement sur le visage. S'il est porté en continu, il doit rester en place (ne pas descendre en collier). La barrette est pincée au niveau du nez pour augmenter l'étanchéité et limiter la fuite. Le masque est manipulé seulement pour la pose et le retrait (ne pas le repositionner), et toujours par les attaches. 	<ol style="list-style-type: none"> Consultez les notices d'emploi fournies par les fabricants. Ajustez les appareils de protection respiratoire : dépliage complet, liens élastiques bien en place, pince-nez bien positionné et ajusté. Si le port est fait en prévention d'une aérosolisation, il est impératif de réaliser un test d'étanchéité avant le soin, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif. Une fois en place, ne pas manipuler l'appareil de protection respiratoire car il existe un risque de détérioration de celui-ci et de contamination des mains.
<p>AU RETRAIT DU MASQUE= HYGIENE DES MAINS</p>	
<p>BON A SAVOIR</p> <p>Les masques médicaux ont un « sens » à respecter lors de la mise en place : - Il convient de présenter à l'extérieur le menton imprimé sur le masque. - En l'absence d'indication spécifique, on applique sur le visage le côté le plus rebondé de la barrette.</p>	
<p>Figure : Bonnes modalités d'attache des liens D'après un dessin original de Xavier Gatheau.</p>	

Recommandations pour l'utilisation des masques médicaux et des appareils de protection respiratoire dans les établissements de santé- CLIN sud-ouest 200- Soins infirmiers à domicile Mesures barrières au domicile du patient- CPAS Ile de France 2019

Version maj : 28/04/2020

BULLETIN D'INFORMATION N°40 COVID-19

Vendredi 23 octobre à 16h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement

POUR S'INFORMER

0800 130 000
Numéro vert national appel
gratuit, 7j/7 24h/24

→ Hotline du rectorat réservée aux personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire (de 8 à 12h et de 14h à 17h) : 02 23 21 73 50

→ Pour les arrêts de travail :
www.ameli.fr/entreprise

Toutes informations complémentaires
• www.gouvernement.fr/info-coronavirus
• www.solidarites.sante.gouv.fr/coronavirus
• www.bretagne.ars.sante.fr

Le dénombrement des cas intègre les données de Santé publique France qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par l'ensemble des laboratoires publics ainsi que les laboratoires privés.

POINT DE SITUATION CAS COVID-19

Le suivi des cas confirmés est élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par les laboratoires publics et privés. **Attention :** depuis le mercredi 23 septembre, le décompte des cas confirmés se base sur de nouvelles modalités de traitement des données de Santé publique France. Les statistiques fournies comptabilisent désormais uniquement les résidents bretons, qu'ils aient été testés en Bretagne ou ailleurs en France.

Par rapport au vendredi 16 octobre 2020, la Bretagne enregistre 4 538 cas supplémentaires.

Le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique depuis le 28 février est de 23 894 (+ 4 538 depuis vendredi 16 octobre) ainsi répartis :

- 12 000 (+ 2 102 depuis vendredi 16 octobre) personnes résidant en Ile-et-Vilaine ;
- 4 507 (+ 935 depuis vendredi 16 octobre) personnes résidant dans le Finistère ;
- 4 223 (+ 815 depuis vendredi 16 octobre) personnes résidant dans le Morbihan ;
- 3 164 (+ 686 depuis vendredi 16 octobre) personnes résidant dans les Côtes d'Armor.

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- 27 (+3 depuis vendredi 16 octobre) en service de réanimation ;
- 221 (+50 depuis vendredi 16 octobre) autres modes d'hospitalisation ;
- 1 763 (+98 depuis vendredi 16 octobre) ont regagné leur domicile ;
- +11 décès à déplorer depuis vendredi 16 octobre (soit 313 décès au total dans le cadre des prises en charge hospitalières).

→ Les données détaillées par département se trouvent en annexe

CONTINUER L'ACTION GRÂCE À INZEE CARE !

Mise à disposition gratuite d'inzee.care auprès des mandants et notamment des services de télésanté (téléconsultation, télésuivi)+ renfort EHPAD, vaccin COVID, VDSI, dépistage COVID et antigénique.

Plateforme de mise en relation soins infirmiers en Bretagne



- 1 1 862 infirmiers libéraux utilisateurs actifs en Bretagne (soit près de 25% des infirmiers libéraux de la région)
- 2 Accès gratuit au service de prise de rendez-vous pour tous les patients, structures de santé, les professionnels (médecins, sage-femme, pharmaciens, etc)
- 3 Pour prévenir, organiser et favoriser le maintien à domicile
- 4 Covid : tests antigéniques, télésoins, et actes spécifiques disponibles sur la plateforme en ligne
- 5 Un Hébergement en Données de Santé
- 6 70 000 patients, 850 établissements en France nous font confiance
- 7 Découvrir le service : <https://bit.ly/2HD3Oapvinzeevideo>



Les Professionnels de Santé Libéraux se mobilisent !

La plateforme inzee.care propose gratuitement en partenariat avec Anamnèse les téléconsultations et le télésuivi au coeur de la crise Sanitaire Covid-19

Pour faire face à la crise sanitaire, inzee.care la plateforme lien ville-hôpital propose désormais aux infirmiers libéraux et médecins la prise en charge de patients menacés par le Covid-19 avec la mise en place gratuite de téléconsultations et télésuivi.

Limiter la saturation des Établissements de Santé et leurs services d'urgence

L'objectif est de lutter contre l'épidémie Covid 19 :
En évitant les déplacements dans les services d'urgence ;
En assurant la prise en charge de patients atteints de Covid-19 en ville ;
En facilitant et en organisant le retour à domicile des patients hospitalisés.

VDSI Covid-19

VISITE DOMICILIAIRE

En partenariat avec votre URPS et l'Assurance Maladie de votre région, intervenez auprès de vos patients et nouveaux patients dans le cadre d'une visite domiciliaire pour le suivi isolement Covid-19.

Avec inzee.care, recevez des demandes de soins par SMS, e-mails, et notifications.

Acceptez les, puis contactez le patient pour fixer une date de visite qui lui apportera des conseils en vue d'un isolement efficace.

TESTER ALERER PROTÉGER

- 100 % rôle IDEL
- 1 rémunération de 22,64 €
- Cumuls possibles
- Aucune prescription médicale

Mobilisons nous. Notre rôle est ESSENTIEL !

TÉLÉCHARGER NOTRE APPLICATION

DISPONIBLE SUR Google play

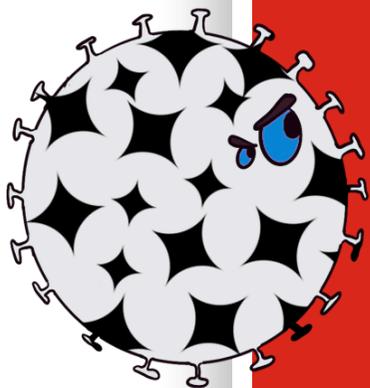
DISPONIBLE SUR App Store

POUR EN SAVOIR PLUS FLASHEZ LE CODE

Opération d'appel aux dons en partenariat avec les joueurs du Stade Rennais Football Club pour offrir des EPI aux mandants nous ayant informé être en manque.

ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS POUR LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS BRETONS

Contre le Covid-19, le Stade Rennais F.C. et ses joueurs se mobilisent pour soutenir l'URPS de Bretagne.



#IDELPOWER

*Idel = Infirmière Diplômée d'État Libéral



TABLEAU RÉCAPITULANT LES ACTIONS MENÉES PAR NOTRE URPS DURANT LA CRISE SANITAIRE :

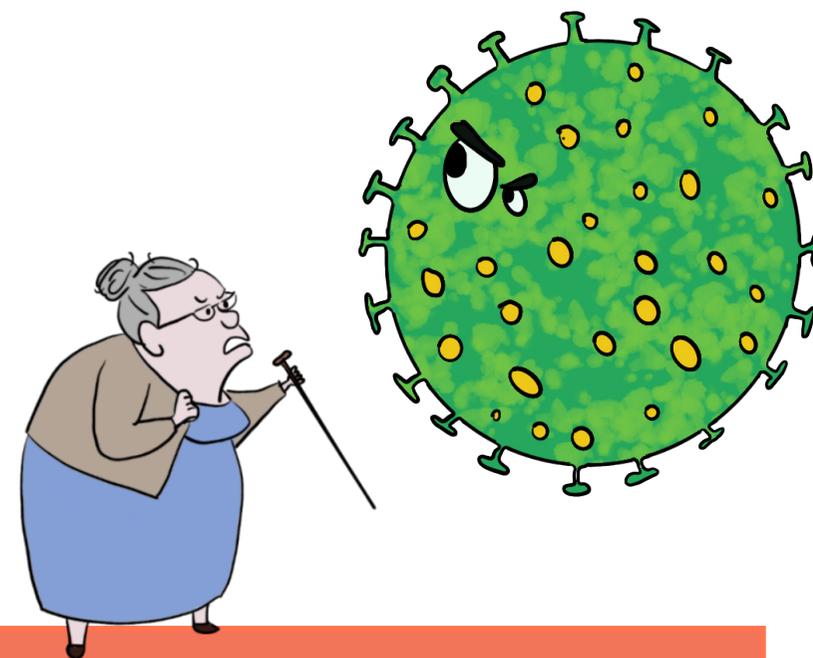
Représentation institutionnelle	Mandants
Participation aux réunions régionales de crise COVID (ARS) et départementales (DT ARS)	Réponses directes aux questions des mandants
Participation aux conférences sur la gestion de l'épidémie Covid19 du GCSCAPPS	Communication mesurée : édito toutes les 2 semaines
Point régulier avec les autres URPS : Copil inter-URPS exceptionnels.	Actualisation du site avec les dernières infos Covid19
Collaboration à l'échelon régional CNAV/ARS sur mise en place d'une VDSI	Élaboration d'une boîte à outils COVID pour aider les IDELS à s'organiser
Formalisation des retours d'expériences IDEL au DG de l'ARS en Octobre 2020.	Élaboration d'une cartographie interactive des initiatives IDELS



Mise à dispo gratuite d'inzee.care auprès des IDEL et notamment des services de télésanté, renfort EHPAD, vaccin COVID, VDSI, dépistage COVID et antigénique
Opération d'appel aux dons en partenariat avec les joueurs du SRFC

Gestion d'une commande groupée d'EPI à destination des mandants (BEA, ARS, La Roche Posay)

Enquête retours d'expérience des IDELS sur la gestion de la crise Covid19 pour contributions au Ségur de la Santé)



MAIS AUSSI...

Gestion d'une commande groupée d'EPI à destination des mandants (BEA, ARS, La Roche Posay) avec dons de 700 masques FFP2 pour l'URPS orthophonistes.

Enquête retours d'expérience des IDELS sur la gestion de la crise Covid19 pour contributions au Ségur de la Santé)

Voir le rapport « L'activité des infirmières libérales pendant la pandémie COVID»

INZEE.CARE :

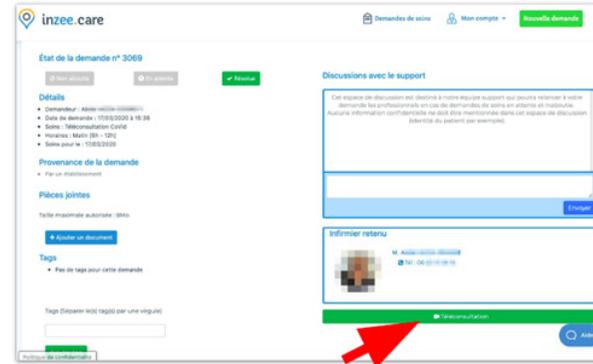
Adaptation de l'outil à la gestion de la crise

Pour s'adapter à la gestion de la crise sanitaire, évolution de l'outil qui propose désormais de nouvelles améliorations :

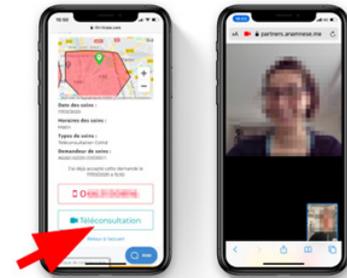
Ajouts de nouveaux soins COVID19 :

- Visite des patients COVID19
- Téléconsultation COVID19
- Télésoin - télésuivi COVID19

Téléconsultation COVID-19 avec le médecin / coordinateur L'infirmier et le médecin lancent la téléconsultation au chevet du patient



Côté médecin



Côté infirmier : flux vidéo sécurisé



L'infirmier contacte son patient et pose les questions du questionnaire de télésuivi.



Coté infirmier



Vous cherchez une infirmière ?



**SIMPLE
RAPIDE
FACILE**



- 1 Je me connecte sur www.inzee.care
- 2 Je saisis ma demande en ligne
- 3 Une infirmière me rappelle rapidement



Dans le cadre du dépistage :

- Journée de dépistage par test nasopharyngé PCR
- Prélèvement nasopharyngé PCR
- Prélèvement sérologique COVID 19

(Reprendre des captures d'écran des nouveaux soins sur inzee.care profil IDEL)

Suite à l'ajout de ces nouveaux soins COVID, il est fait le constat que peu de demandes ont été faites sur inzee.care. Les médecins ne semblent pas avoir joué le jeu en prescrivant ces soins aux patients étant donné que dans le même temps, la CNAMTS avait autorisé les consultations de leurs patients par téléphone.

Élargissement de l'accès inzee.care aux acteurs suivants :

- EHPAD, foyers logement
- EMS
- LAM
- Pharmacies



En terme de couverture des IDEL Bretons : 1639 inscrits au 24/11/2020 et 222 comptes en attente de validation soit 1861 IDEL inscrits.

Vous cherchez une infirmière ?

- 1 Je me connecte sur www.inzee.care
- 2 Je saisis ma demande en ligne
- 3 Une infirmière me rappelle rapidement



Simple - Rapide - Facile



Le professionnel de santé à proximité

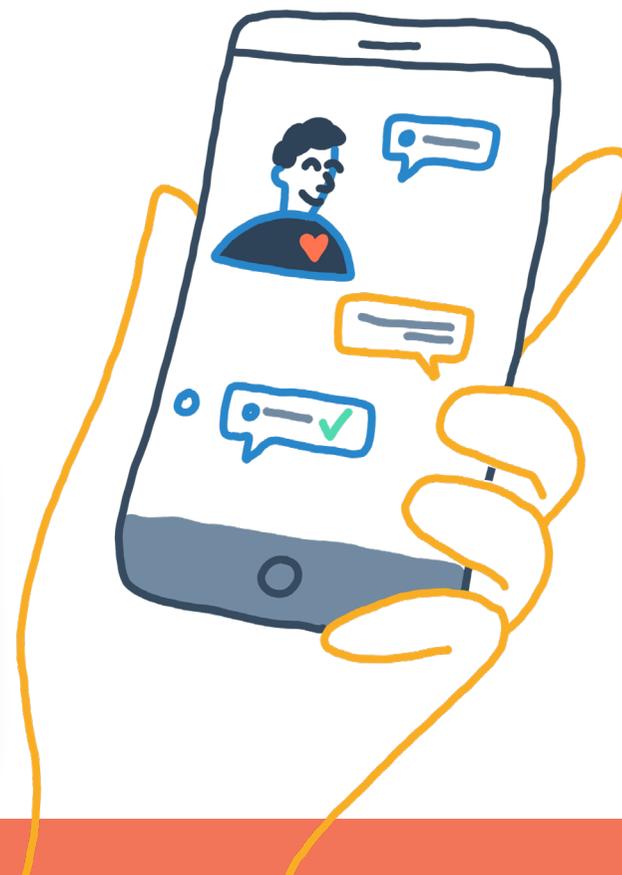
Afin d'inscrire inzee.care parmi le bouquet des outils numériques régionaux, des travaux sont en cours pour le rendre interopérable avec Mobil'eTY (Globule), l'application de messagerie sécurisée régionale.



« Mobil'eTY by Gobule, service numérique de coordination autour du patient

Avec une promesse simple « mettre à disposition un outil mobile numérique efficient, innovant, simple d'utilisation et intuitif pour faciliter la prise en charge de la personne dans le cadre de son parcours de soin », Mobil'eTY est une application de messagerie instantanée et sécurisée, entre professionnels de santé.

Mobil'eTY by Globule s'adresse à tout type d'utilisateur associé à la coordination de proximité : professionnels libéraux (médecin, infirmiers, kiné, pharmaciens, etc.), les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. »





AUTRES PROJETS EN 2020 >>

En raison de l'actualité liée à la gestion de la crise sanitaire, les projets suivants ont été suspendus ou n'ont pas pu prendre leur cours habituel au cours de l'année 2020. Les retours en seront donc assez concis...

HÉMOCROMATHOSE

Il était prévu d'organiser des conférences en IFSI pour sensibiliser les IDELS, les étudiants en IFSI et les médecins à l'hémochromatose. En raison du contexte sanitaire, ces réunions n'ont pas pu avoir lieu et ont été reportées à 2021.

VOIE ORALE CONTRE LE CANCER (VOC)

Diffusion d'un questionnaire auprès des mandants pour évaluer la satisfaction par rapports aux fiches VOC mises à disposition par l'OMEDIT Bretagne et Pays de la Loire. En effet, l'URPS IDEL apporte son expertise sur le contenu de ces fiches.

Anne RAIMBAULT est mandatée par notre URPS dans le comité scientifique VOC, piloté par les OMEDIT Bretagne et PDL.

Mise en place d'un comité de pilotage Cancer et COVID-19.

RÉUNIONS D'INFORMATION EN IFSI

Elles ont eu lieu à Rennes et à St Brieuc

3

LA PARTICIPATION DE L'URPS INFIRMIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ EN BRETAGNE

INSTANCES DE DEMOCRATIE EN SANTE

La CRSA

C'est l'agora des acteurs de santé et des usagers. Elle permet de recueillir les besoins de santé, favoriser l'appropriation collective des enjeux de santé, puis participe à l'élaboration et mise en place du Projet Régional de Santé.

La CRSA est organisée en 5 commissions spécialisées. L'URPS infirmiers est représentée dans 3 commissions (CSOS, CSP, CSMS).

L'actualité de la CRSA s'est également concentrée sur la crise sanitaire, notamment dans l'organisation de temps de partage d'informations des initiatives des différents acteurs de la santé. A ce titre, le Président de la CRSA a rédigé des contributions pour recenser ces initiatives.

Cet état des lieux des initiatives en Bretagne ont permis à la CRSA de constituer des contributions dans le cadre du Ségur de la Santé. Par ce Ségur, le premier Ministre et le Ministre de la Santé et des Solidarités exposent l'ambition de tirer les premiers enseignements de la gestion de la crise sanitaire et accélérer des éléments de réforme de notre système de santé.



INSTANCES LIEES A L'EXERCICE COORDONNE

L'Accord Conventionnel Interprofessionnel ou ACI fait référence à l'ancien règlement arbitral. Il a été signé le 20 avril 2017 par l'UNCAM (Union Nationale des Caisses de l'Assurance Maladie) et les représentants d'organisations représentatives des professions de santé. C'est l'Assurance Maladie qui octroie ce financement pour le fonctionnement de la MSP.

Ce financement est modulé en fonction de l'atteinte d'indicateurs. Ces indicateurs s'articulent autour de 3 axes :

- L'accès aux soins,
- La qualité et la coordination des soins
- L'appui d'un système d'information partagé

Point de vigilance : seules les MSP constituées sous le modèle juridique de la SISA peuvent bénéficier de l'ACI.

En 2020 il y a eu 5 CARPEC (commission qui examine les demandes d'adhésion à l'ACI et les projets de santé) : le 27 février, le 9 avril, le 18 juin, le 8 octobre et le 10 décembre. Certaines ont eu lieu en visioconférence vu le contexte sanitaire.

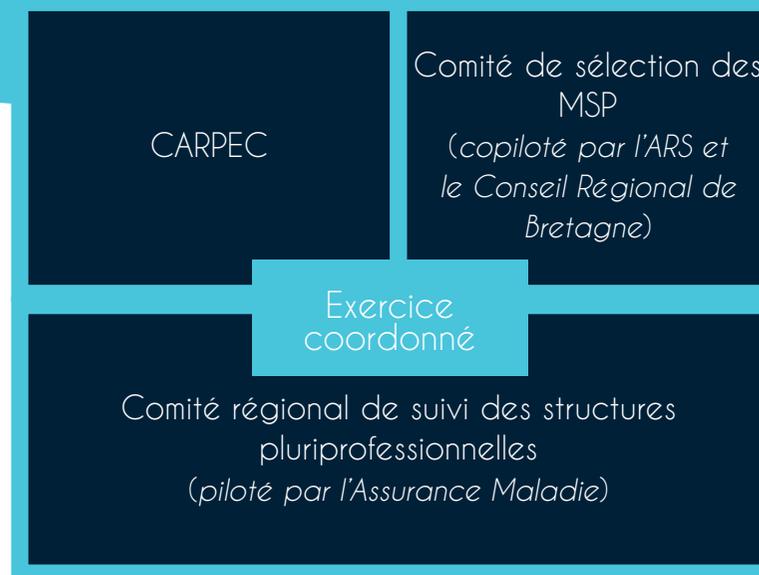
L'URPS infirmiers sur l'ensemble de ces commissions est toujours extrêmement attentive et vigilante au respect de l'indépendance professionnelle et des particularités de l'exercice pour chaque profession. Il s'agit bien pour nous de faciliter l'émergence d'exercice coordonné permettant d'optimiser et fluidifier le parcours de santé des patients, de faciliter les coopérations interprofessionnelles à partir de projets émanant de la volonté des acteurs de terrain.



Patrice THORAVAL, président

Instruit les différentes phases d'accompagnement d'un projet de MSP ou ESP et examine les demandes d'adhésion à l'ACI

Examine les projets de santé pour financer l'investissement immobilier ou projets d'extension



Instruit les demandes d'adhésion à l'ACI

INSTANCES LIEES A L'ORGANISATION DE LA PROFESSION

Le zonage infirmier avec La CRONDPS

Avec le contexte de la crise sanitaire, la publication et l'application de l'arrêté révisant le zonage infirmiers a été reporté. Ainsi l'arrêté du 29 mai 2012 définissant le zonage infirmiers restait opposable durant la période de la crise sanitaire. Ce zonage déterminait les zones éligibles au contrat incitatif.

L'avenant n°6 de la convention nationale publié le 13 juin 2019 au JO prévoyait le renforcement de l'accès aux soins infirmiers pour les patients.

MÉTHODOLOGIE DE ZONAGE RÉNOVÉE

Il définit une nouvelle méthodologie de zonage sur la base de l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) développée par la DREES (surdotée, très dotée, intermédiaire, sous-dotée, très sous dotée).

Trois nouveaux contrats incitatifs pour favoriser l'installation et le maintien des infirmiers en zones très sous dotées, qui n'entreront en vigueur qu'à compter de la publication du nouveau zonage et des contrats typés régionaux.

1. *Un contrat d'aide à la première installation : pour les IDEL conventionnées s'installant en zone très sous-dotée et sollicitant pour la première fois leur conventionnement. 37 500€ sur 5 ans, non renouvelable*

2. *Un contrat d'aide à l'installation : pour les IDEL conventionnées s'installant en zone très sous dotée. 27500€ sur 5 ans, non renouvelable*

3. *Un contrat d'aide au maintien pour les IDEL conventionnées déjà installés en zone très sous-dotée. 3000€ par an sur 3 ans, renouvelable.*

Pour les zones surdotées, la régulation de l'installation est maintenue et s'applique aux IDELs comme aux SSIAD.

Bonus de 150,00€ par mois si accueil un étudiant infirmier dans son cabinet pour le stage de fin d'études et pendant la durée du stage.

En contrepartie du respect des engagements suivants :

- Exercer pendant une durée de 3/5 ans (selon le contrat) dans la zone.
- Justifier d'un niveau d'activité suffisant dans la zone
- Exercer en groupe
- Remplir les conditions permettant de percevoir les indicateurs socles de l'aide à la modernisation et l'informatisation (logiciels DMP compatibles, Messagerie Sécurisée de Santé...)

MAINTIEN DU DISPOSITIF DE RÉGULATION ET UNE ÉVOLUTION DES MODALITÉS DU CONVENTIONNEMENT DANS LES ZONES SURDOTÉES

Le dispositif de régulation du conventionnement en zone surdotée est maintenu.

Cependant les modalités évoluent, dans les zones surdotées :

- En cas de cessation d'activité d'un infirmier, la place vacante ne pourra être attribuée qu'au seul successeur de l'infirmier sinon la place vacante disparaîtra.
- Encadrement de l'activité en zones intermédiaires ou très dotées situées en périphérie des zones surdotées.

En cas de création ou d'extension de SSIAD dans ces zones, le principe ne s'appliquerait plus aux libéraux sauf en « cas de besoins que l'offre de soins existante n'est pas en mesure de prendre en charge » ; sur appréciation de la Commission Paritaire Régionale (CPR). L'IDEL qui s'installera nouvellement dans l'une de ces zones devra réaliser deux tiers de son activité dans sa zone d'installation.

Le 5 février 2020, l'ARS a mis en place un groupe de travail régional sur ce zonage en associant les représentants de la profession et les partenaires institutionnels : URPS, Ordre, confédération des centres de santé, étudiants, instituts de formation, Assurance Maladie... L'occasion de :

- Partager les résultats de la méthodologie nationale ;
- Recueillir les observations et
- Décider de l'opportunité d'utiliser la marge de manœuvre régionale pour procéder à certains reclassements ?

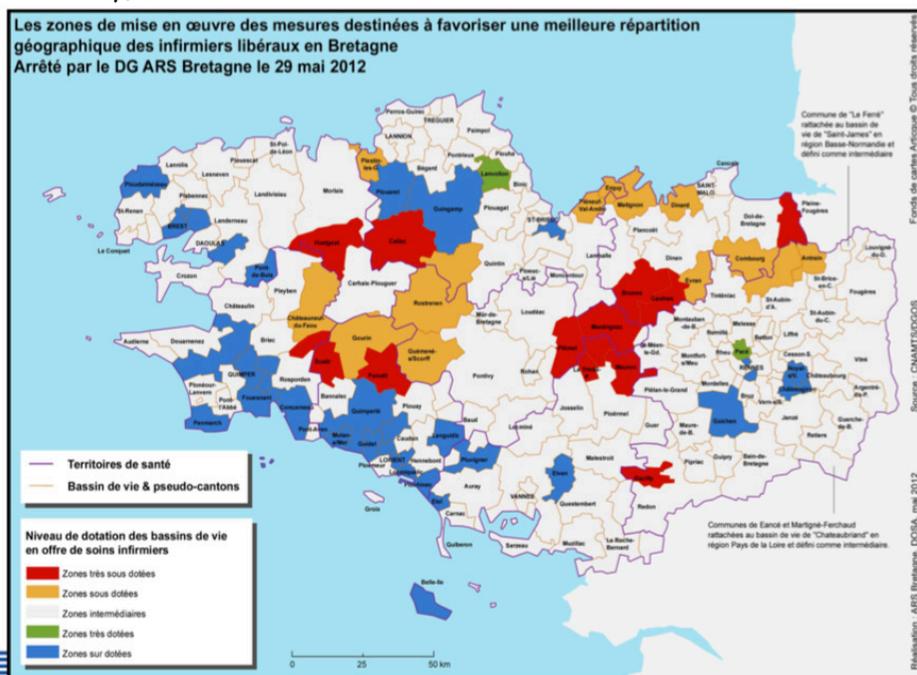
>> L'URPS A EXPRIMÉ SON AVIS FAVORABLE CONCERNANT CE PROJET.

Sources :

<https://www.bretagne.paps.sante.fr/concertation-sur-la-revision-du-zonage-des-infirmiers-liberaux?orig=recherche>

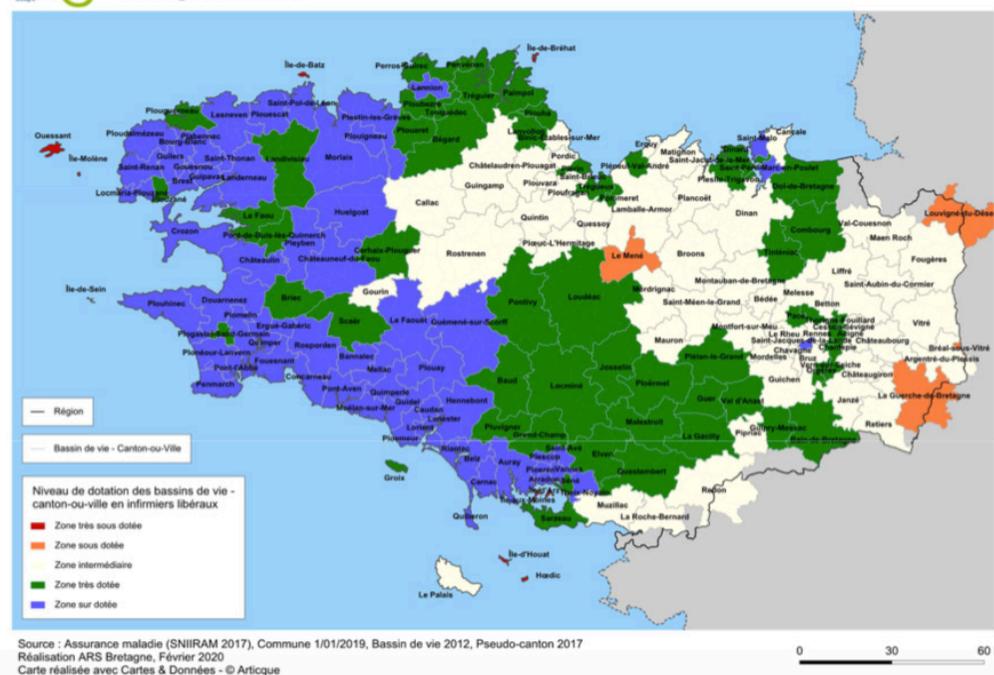
https://www.ameli.fr/Ille-et-vilaine/infirmier/textes-referance/convention/avenants#text_86129

ZONAGE 2012



ars Zonage Infirmiers

ZONAGE 2020



SOURCE : ARS BRETAGNE

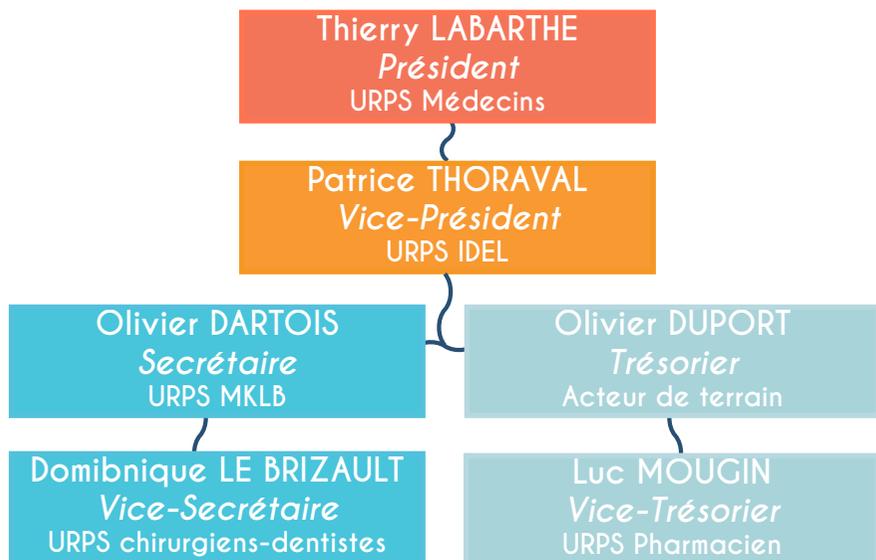
« POUR LES LIBÉRAUX, LA COORDINATION C'EST GECOLIB' »

4

GECOLib' est une association loi 1901, créée en 2014 sous l'impulsion des URPS de Bretagne. Elle accompagne notamment les libéraux désireux de développer des projets d'exercice coordonné (Association, ESP, MSP, CPTS..., prise en charge thématique : apnée du sommeil...). Elle est une association de pairs à pairs, ayant pour objectif d'améliorer la qualité de prise en charge des patients et les conditions d'exercice des professionnels de santé, par le développement de l'exercice coordonné.

Avec GECOLib', l'URPS infirmiers accompagne les IDELs bretons dans la définition et la mise en œuvre de leur projet d'exercice coordonné, pour qu'il réponde au mieux aux besoins ressentis des professionnels sur leur territoire.

LE BUREAU



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des URPS élèves

Chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens

Collège des URPS désignées

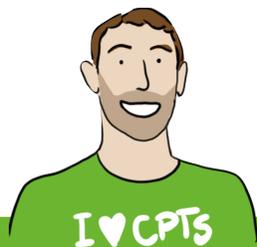
Orthophonistes, pédicures-podologues

Collège des acteurs de terrain

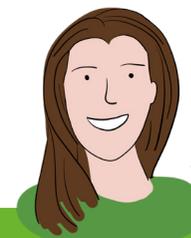
SISA de la Presqu'île de Lézardireux (22), Pôle de santé de Bain-de-Bretagne (35), Pôle de santé du Coglais (35), Ty MobilEPT (56), GECO CEsson-Sévigné (35), FBI Presqu'île de Quiberon (56), Franck MERE - pharmacien (56), Association des professionnels de santé de Languidic (56), FBI du Pays d'Auray (56)



Une chargée de développement :
Lucie SOUFFOIS



Un chargé de mission :
Guillaume LABOULFIE



Une assistante administrative :
Anne-Françoise BOUSSARD

LES ACTIONS DÉVELOPPÉES

LES FACILITATIONS :

Accompagner les professionnels de santé libéraux dans les projets d'exercice coordonné

La facilitation répond aux besoins des professionnels de santé libéraux d'un territoire souhaitant mettre en place un projet d'exercice coordonné répondant aux problématiques de santé de leurs patients.

Dans le cadre de ces facilitations, un binôme de facilitateurs professionnel de santé / chargé de mission vont à la rencontre des acteurs de terrain pour identifier leurs besoins.

Pour ce binôme, les compétences du facilitateur professionnel de santé est de fédérer les acteurs de santé autour de l'élaboration et la mise en œuvre du projet de santé. Les compétences du facilitateur chargé de mission concernent la connaissance du domaine institutionnel, des organisations en santé et des aspects juridiques. Pour les aider dans cette démarche, les facilitateurs disposent d'outils et de formations (dispensées en 2019) :

LEURS OUTILS



LA MALLETTE DU FACILITATEUR

Une boîte à outils conçue pour accompagner les facilitateurs sur le terrain présentée aux facilitateurs lors de la formation.



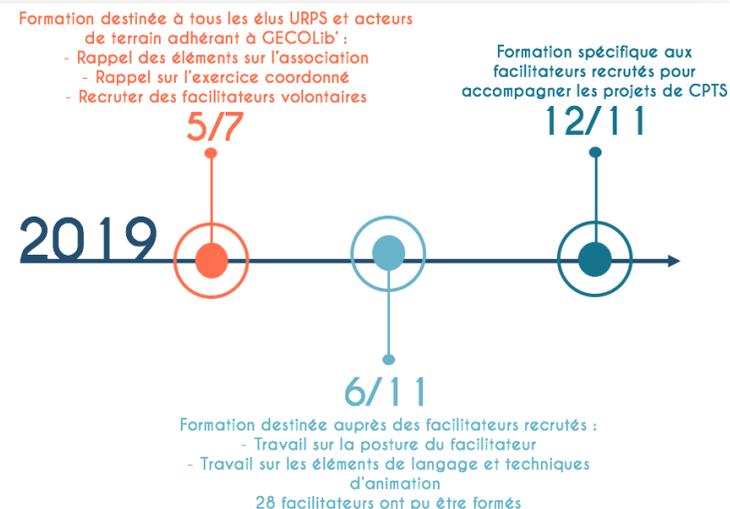
CHARTRE DU FACILITATEUR

Elle définit le cadre des relations et le savoir-être qui doivent s'instituer durant les facilitations.



GUIDE DE L'EXERCICE COORDONNÉ

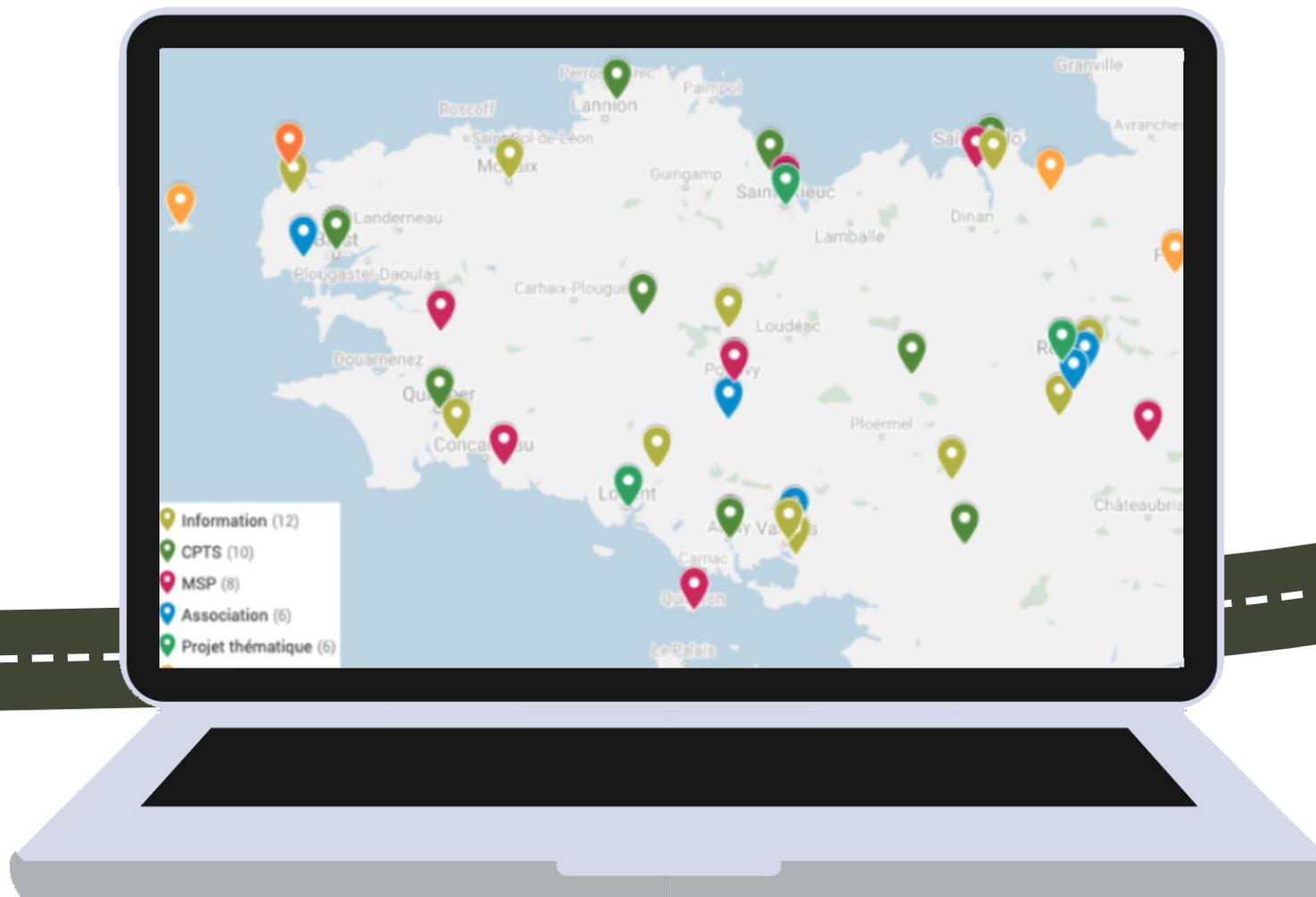
Recueil de l'expertise et des outils issus des partages d'expériences des membres de GECO Lib'.



29 PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX ET 10 CHARGÉS DE MISSION
ONT AINSI PU ÊTRE FORMÉS AUX FACILITATIONS

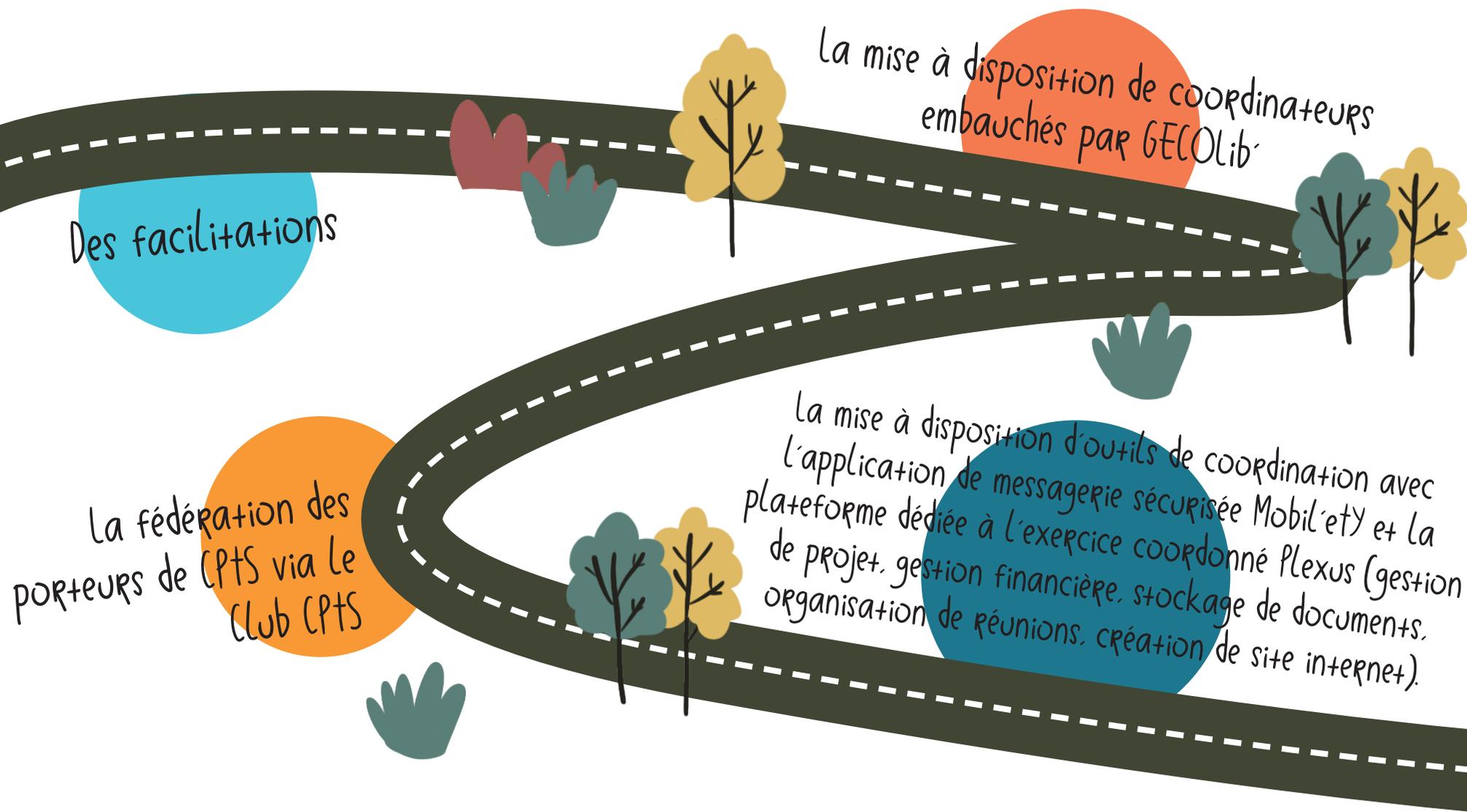
Au total, **45 facilitations** ont été réalisées sur les thématiques suivantes (cf cartographie ci-dessous) :

- 12 pour des informations sur l'exercice coordonné : générales, outils numériques, financement...
- 3 pour des équipes de soins primaires
- 6 pour des projets thématiques
- 6 pour des associations de professionnels de santé
- 8 pour des maisons de santé pluridisciplinaires
- 10 pour des CPTS



L'accompagnement des projets de CPTS

Suite à la montée en charge de l'accompagnement des CPTS, GECOLib' a sollicité le Copil inter-URPS pour définir une politique d'accompagnement régionale. Cette politique se base sur la volonté d'accompagner les porteurs de projet de A à Z. GECOLib' propose ainsi différents services d'accompagnement :



Mettre en oeuvre des projets thématiques pour impulser des dynamiques pluri-professionnelles

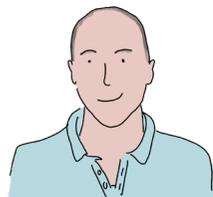
GECOVAX : PROMOTION DE LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

GECOVAX est né de la continuité des actions menées par notre URPS ainsi que l'URPS des médecins libéraux de Bretagne en mai 2019. Afin de poursuivre la dynamique engagée par les professionnels de santé libéraux et donner une dimension pluri-professionnelle, le comité de pilotage inter-URPS a décidé de confier le déploiement du projet à GECOLib'.

Pour piloter le projet, un comité de pilotage GECOVAX a été constitué. Les représentants IDEL sont :



Monique THIBAUD (22)



Claude FEILLANT (29)



Nelly LOHAT (35)



Valérie BERTRAND (56)

Aux côtés des représentants autres professions suivantes :

- Olivier DARTOIS, masseur-kinésithérapeute
- Bénédicte DELAMARE, médecin généraliste
- Eric VAN MELKEBEKE, pédiatre
- Thierry LABARTHE, médecin généraliste
- Maryse GARENEAUX, pharmacienne
- Dominique LE BRIZAULT, chirurgien-dentiste
- Noémie FAURE, orthophonistes
- Anne LE BRIS, sage-femme

Avec le soutien de l'Assurance Maladie et en partenariat avec Sanofi et GPM.

OBJECTIFS DU PROJET :

- Augmenter la couverture vaccinale contre la grippe des patients bretons,
- Augmenter la couverture vaccinale des professionnels de santé libéraux bretons,
- Impulser de nouvelles dynamiques pluriprofessionnelles.

Le projet s'articule en deux phases :





Ainsi, en 2020 les actions suivantes ont été mises en œuvre pour GECOVAX

- Courrier introductif
- Affiche de permanence de vaccination pour les cabinets
- Flyer idées reçues sur la vaccination grippe
- Badge « Je me vaccine, je vous protège »
- Vidéos promotionnelles de l'engagement es professionnels de santé pour la vaccination contre la grippe
- Fiche vaccination grippe : repères
- Fiche vaccination grippe : qui fait quoi ?

En 2020, c'est plus de 500 professionnels de santé libéraux qui ont commandé la boîte à outils soit plus de 4800 professionnels concernés : une nette évolution par rapport à 2019 !

En complément de la mise à disposition de la boîte à outils, une campagne de communication s'est faite à deux niveaux :

- Au niveau régional lors de la conférence de presse organisée par l'Assurance Maladie
- Au niveau local par GECOLib' voire directement par les acteurs locaux eux-mêmes



Intervention de Valérie BERTRAND à la webconférence Sanofi Pasteur Saison grippale 2020/2021 : tous mobilisés en contexte de crise sanitaire (30/09/2020)



Ouest-France : 20/10/2020

Pays de Rostrenen

De gauche à droite, Eric Van Melkebeke, Myriam Barthelemy et Nina Corlay, membres de la communauté professionnelle des soins de santé.



Face à la grippe, les soignants se mobilisent

Les professionnels de santé du territoire informent la population sur l'importance de se faire vacciner contre la grippe. Une campagne de vaccination est déjà lancée.

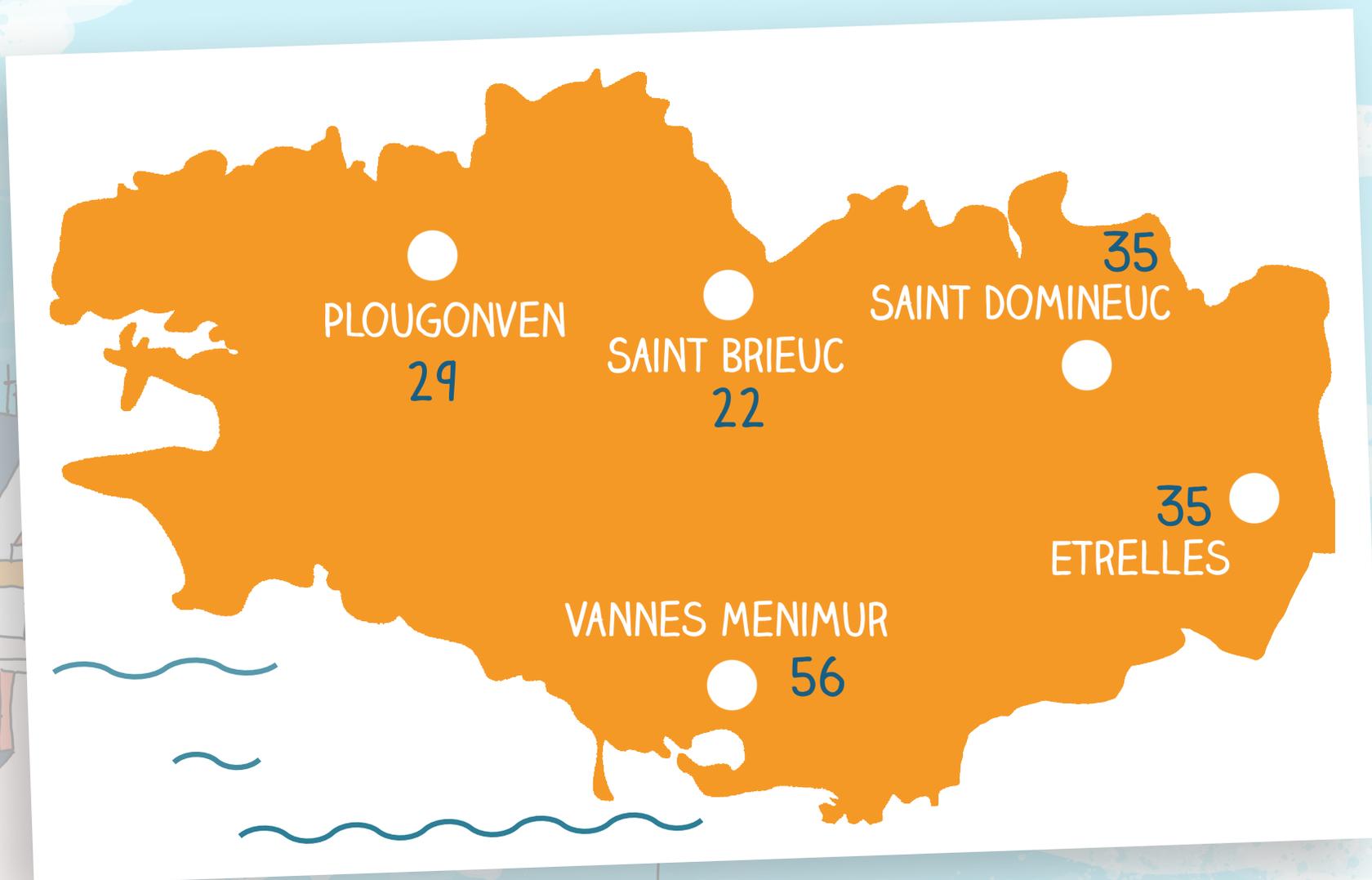
« La grippe, contrairement à la covid, n'incombe pas les services de réanimation. Mais elle peut rendre les personnes très malades et tuer des personnes très fragiles. Il est plus simple d'éviter une épidémie de grippe. »

Se faire vacciner
« La grippe, contrairement à la covid, n'incombe pas les services de réanimation. Mais elle peut rendre les personnes très malades et tuer des personnes très fragiles. Il est plus simple d'éviter une épidémie de grippe. »

Pratique
Pour les renseignements, contacter le site : <https://www.gpe-rostrenen.org/>

Télégramme : 19/10/2020

Dans le cadre de la phase d'accompagnement des équipes, un appel à volontaires a été lancé fin 2019 auprès des équipes pluriprofessionnelles. Ce sont 5 équipes qui ont été retenues :



LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE :

Chiffres de couverture vaccinale de la population bretonne à risque calculée à partir du nombre de vaccins antigrippaux remboursés au 4/12/2019 par l'Assurance Maladie tous régimes confondus.

- 49,9% pour la campagne 2018/2019
- 51,4% pour la campagne 2019/2020

La Bretagne reste la première région française en terme de couverture vaccinale contre la grippe pour la 2^e année consécutive.
Source : DNDS-DCIR (tous régimes), analyse Santé Publique France.

Chiffres de couverture vaccinale chez les professionnels de santé libéraux :

Cette couverture vaccinale a fortement progressé entre 2018/2019 et 2019/2020 :

Profession	Taux de couverture vaccinale 2018/2019	Taux de couverture vaccinale 2019/2020	Evolution en points
Médecins généralistes	65,2	70,3	+ 5,1
IDEL	38,1	46,4	+ 8,3
Sages-femmes	27,3	36,9	+ 9,5
Chirurgiens dentistes	27,4	35,8	+ 8,4
Masseurs-kinésithérapeutes	14,5	18,7	+4,2
Médecins spécialités	10,7	13,7	+3

Source : Régime général - ERASME REGIONAL - CPAM de Bretagne (Hors SLM) - Vaccinations effectuées du 01/09/2019 au 29/02/2020

CES BONS CHIFFRES REFLÈTENT LA DYNAMIQUE INTERPROFESSIONNELLE EN RÉGION SUR CE SUJET !

5

GLOSSAIRE

A

AAP : Appel A projet
ACI : Accord Conventionnel Interprofessionnel
ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé
AG : Assemblée Générale
ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
AOD : Anticoagulant Oraux Direct
ARS : Agence Régionale de Santé
ASIP Santé : Agence nationale des Systèmes d'Information Partagés de Santé

B

BPCO : Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive

C

CARPEC : Cellule d'Appui Régionale pour les Projets d'Exercice Coordonné
CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
COPIL : Comité de Pilotage
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CRONDPS : Comité Régional de l'Observatoire de la Démographie

des Professionnels de Santé

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CSMS : Commission Spécialisée pour la prise en charge et les accompagnants Médico-Sociaux
CSOS : Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins
CSP : Commission Spécialisée Prévention
CTA : Coordination Territoriale d'Appui

D

DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins
DMP : Dossier Médical Partagé
DPC : Développement Professionnel Continu

E

EFS : Établissement Français du Sang
EHESP : École des Hautes Études en Santé Publique
ENRS : Espace Numérique Régional en Santé
ESSORT : Équipe de Soins et ORganisation Territoriale
ESP : Équipe de Soins Primaires
ETP : Éducation Thérapeutique du Patient

F

FEHAP : Fédération des Etablissements Hospitaliers Privés d'Aide à la Personne privés non lucratifs
FFMPS : Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé
FHF : Fédération Hospitalière de France
FHP : Fédération Hospitalière Privée

G

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire
GECCO : Groupes pour l'Exercice Coordonné

H

HAD : Hospitalisation A Domicile
HAS : Haute Autorité de Santé

I

IDEL(s) : Infirmier Diplômé d'État Libéral
IFOREM : Institut de FORMation Eugène Marquis
INCA : Institut National du Cancer
IRCRA : Instance Régionale de Concertation du Règlement Arbitral

M

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie
MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire
MTEV : Maladie Thrombo-Embolique Veineuse

P

PA / PH : Personne Agée / Personne Handicapée
PACTE : Programme d'Amélioration Continue du Travail en Equipe
PAERPA : Programme pour les Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie
PAF : projet Personne Agée Fragile
PAPRICA : Plateforme d'Appui de Premier Recours pour les

Interventions en Chirurgie Ambulatoire
PRS : Projet Régional de Santé
PSL : Professionnels de Santé Libéraux
PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

R

RA : Règlement Arbitral
RAAC : Récupération Améliorée Après Chirurgie
ROR : Répertoire Opérationnel des Ressources
RSPS : Réseau Social des Professionnels de Santé

S

SPS : Soins aux Professionnels en Santé
SRS : Schéma Régional de Santé

T

TS : Territoire de Santé

U

UCOG : Unité de Coordination Onco-Gériatrique
URIOPPS : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales
URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé
URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

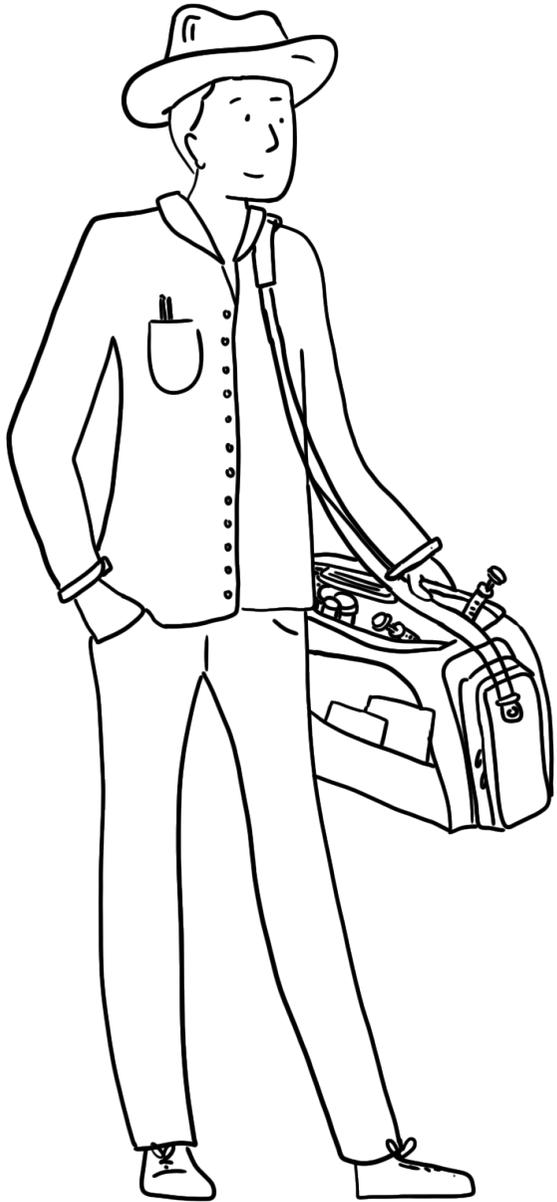


6

PARTENAIRES

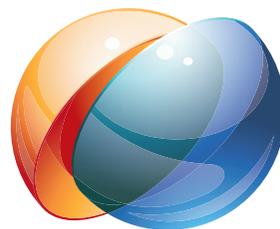








2020



URPS
INFIRMIERS LIBÉRAUX
BRETAGNE

Rédaction et mise en page : Delphine IN

illustrations : Laurianne DISCHLI



Comité de relecture : Valérie BERTRAND, Christophe BRILLEAUD, Claude FEILLANT, Francis KERVELLA, Luc MIOSSEC et Patrice THORAVAL

Réalisation : Avril 2022



URPS

INFIRMIERS LIBÉRAUX

BRETAGNE

Maison des URPS
13E Bd Solférino 35000 RENNES

02 99 84 15 17

urps.idel@maisondesurpsbretagne.org

WWW.BRETAGNE.INFIRMIERS-URPS.ORG